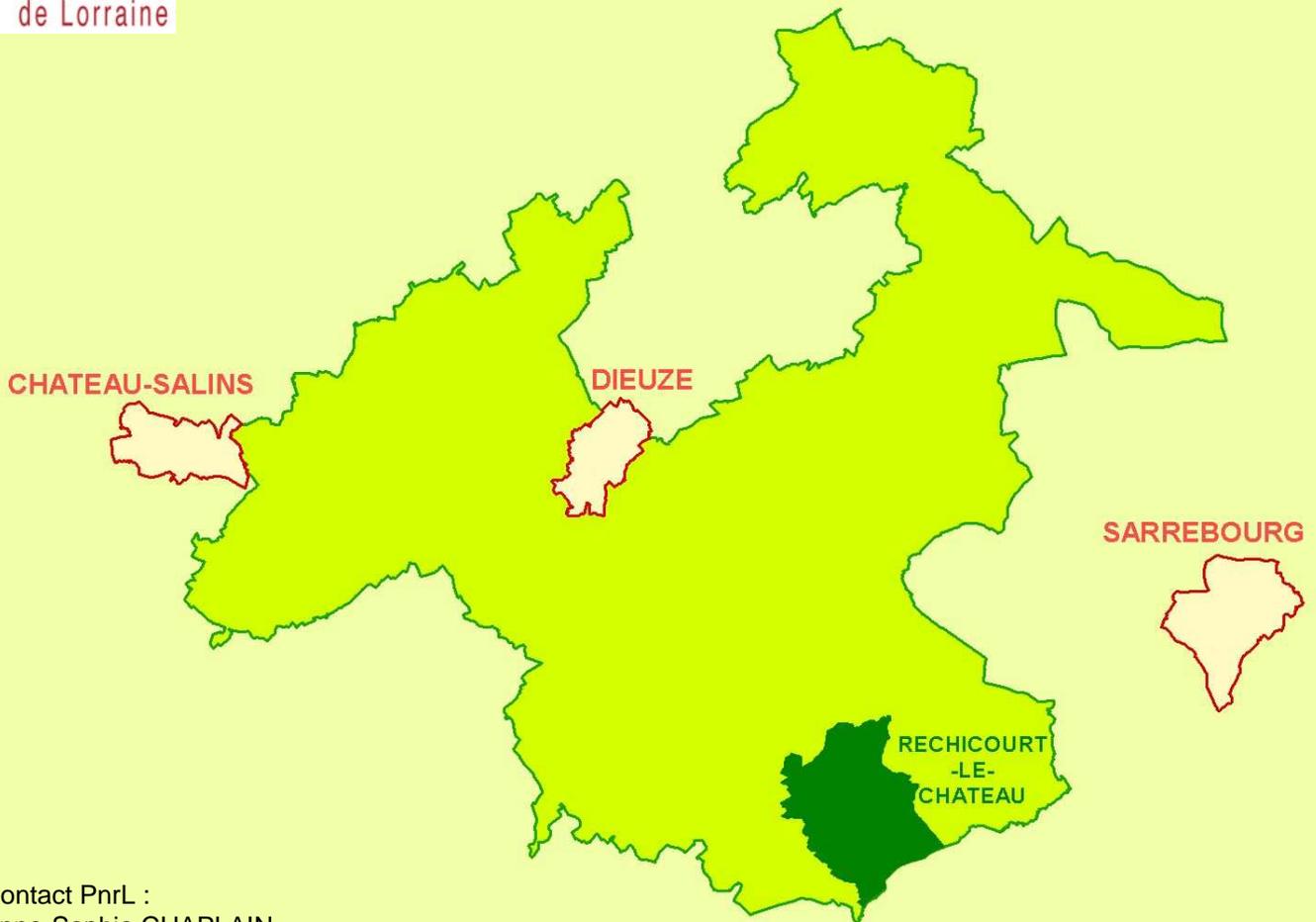




ATLAS COMMUNAL RECHICOURT-LE-CHATEAU



Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36



Sonneur à ventre jaune
Bombina variegata

Photo : AS. Chaplain

Cuivré des marais
Lycaena dispar

Photo : AS. Chaplain

Œillet superbe
Dianthus superbus

Photo : AS. Chaplain

Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune de Réchicourt-le-château

Etang
Réchicourt-le-château

Photo : J. Aubert

Prairie et haie
Réchicourt-le-château

Photo : J. Aubert



Atlas communal

Parc naturel régional de Lorraine

Commune de Réchicourt-le-château

Prospection de terrain 2007

Synthèse et rédaction 2008

**Stagiaire :
Jefferson Aubert (Mars Septembre 2007)**

L'ATLAS COMMUNAL UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE

Le Parc naturel régional de Lorraine a développé un programme ambitieux d'analyse environnementale pour chaque commune de son territoire :

L'Atlas communal

Riche d'une expérience de plus de 10 ans, cet outil pratique s'est perfectionné et permet aujourd'hui d'accompagner efficacement les communes du Parc vers un aménagement durable de leur territoire.

Pourquoi un Atlas communal ?

→ Le but de cet outil est d'apporter à la commune la connaissance fine de son territoire au niveau écologique :

- * **connaissance des milieux**
- * **connaissance des espèces**
- * **connaissance des périmètres réglementaires**
- * **diagnostic écologique**

Dans un effort de lisibilité, c'est une lecture cartographique de votre territoire qui a été choisie ce qui permet à la fois de synthétiser les informations récoltées sur la commune mais aussi de les analyser et réaliser un diagnostic écologique. Les différentes cartes commentées sont présentées dans la première partie du document, la seconde partie est consacrée à des descriptions plus précises des espèces, milieux, périmètres...

→ Mieux informé par le biais de votre atlas, le Parc souhaite également que ce document vous aide à prendre conscience de la qualité et de la sensibilité de votre territoire ou plus simplement de satisfaire votre curiosité, comme celle de vos habitants.

Son utilisation ...

Outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire

L'Atlas communal apporte aux élus, aménageurs et tout autre utilisateur de l'espace communal, les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ou carte communal) de remembrement ou autre aménagement (déviation routière,...). Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire du Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation

Exemple ...

L'atlas communal est un **outil essentiel** dans la réalisation du « Porter à connaissance » 1^{ère} étape de la procédure d'élaboration du PLU ou de la carte communal, il servira ensuite tout au long de la réalisation du document d'urbanisme.

UN OUTIL PLEBISCITE

95% des maires sont satisfaits
84% le jugent utile en matière d'aménagement du territoire
97% le jugent utile en matière de connaissance et de sensibilisation sur le patrimoine naturel

Résultats de l'enquête réalisée par le Parc en 2004 auprès de 69 communes ayant reçu l'Atlas communal

Outil de préservation des milieux naturels

Le diagnostic environnemental apporté par l'Atlas communal, permet d'identifier les zones d'intérêts écologiques mais aussi les différentes menaces pouvant exister sur votre commune.

Il existe différents moyens pour protéger et gérer ce patrimoine naturel que l'ont transmettra aux générations futures. Dans une volonté commune de participer à la préservation des richesses naturelles, le Parc peut vous accompagner dans vos projets par :

- ▶ la recherche de financements
- ▶ le montage de dossiers
- ▶ un appui technique

Exemple ...

Des techniques de « renaturation » ont été employées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel.

Dans ce cadre de nombreuses haies ont été replantées sur le territoire du Parc.

D'autres cas ont abouti à la maîtrise foncière communale de milieux très menacés ou à grande valeur écologique permettant la mise en place d'une gestion écologique du territoire concerné.

Sa réalisation ...

Cet outil nécessite 3 phases principales de travail :

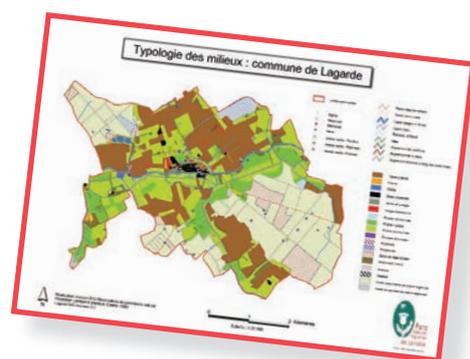
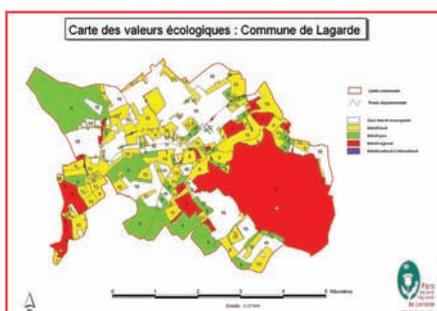


▶ Les prospections de terrain :

Des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés d'avril à août par des étudiants stagiaires, encadrés par des chargés de mission du Parc, ou par des bureaux d'études. Ces prospections sont complétées par une étude bibliographique des connaissances existantes sur le territoire d'étude.

▶ La cartographie du territoire communal :

Une lecture précise de l'occupation du sol du ban communal aboutit à la réalisation de cartographies thématiques.



▶ Le diagnostic écologique :

Une synthèse des données écologiques et cartographiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes entités communales.

L'atlas communal c'est aussi ...

Une source de documentation pour les **scolaires**

120 stagiaires formés depuis 1993 par le PnrL

Un outil de sensibilisation les **habitants** au patrimoine naturel qui les entoure

AU SOMMAIRE...

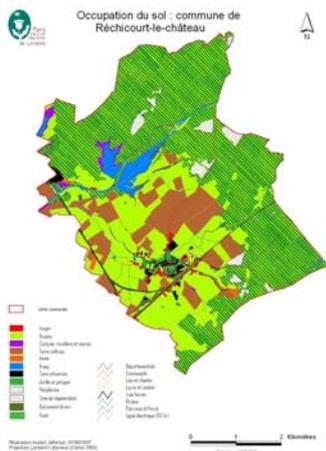
● PRESENTATION DU TERRITOIRE DE Réchicourt-le-château



Les prairies humides de Réchicourt-le-château

Le caractère particulier de la commune de Réchicourt-le-château est lié à la présence de nombreux étangs et de prairies dont qui apportent une richesse floristique et faunistique remarquable à la commune....

● INTERPRETATIONS CARTOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE :



Occupation du sol de Réchicourt-le-

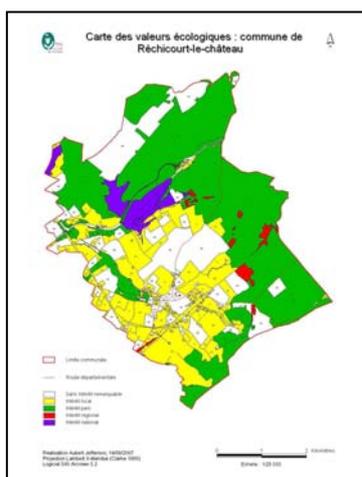
RECHICOURT LE CHATEAU DANS LE PARC :
La notion de corridor écologique

L'OCCUPATION DU SOL

LA TYPOLOGIE DES MILIEUX (inventaires)

PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES
ZNIEFF, NATURA 2000, ...

● DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROPOSE PAR L'ATAS COMMUNAL



Carte des valeurs écologiques

INDICATEUR	Indicateur qualitatif	Indicateur quantitatif	Notes
1	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
2	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
3	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
4	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
5	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
6	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
7	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
8	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
9	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif
10	La commune est classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000. Elle est également classée en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000.	100%	Indicateur qualitatif

Tableau de synthèse

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE RÉCHICOURT-LE-CHÂTEAU et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune de Réchicourt-le-château est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine, en bordure Sud Ouest du Pays des Etangs. Sa superficie est de 2 560 hectares.

D'après l'occupation du sol, Réchicourt-le-château présente deux grandes entités. Au sud ouest, une zone très investie par l'homme, qui comprend le village entouré de ses jardins et de ses vergers auxquels viennent s'ajouter les terres cultivées, prairies naturelles et quelques étangs artificiels. Au nord et nord est, une importante surface forestière qui borde le complexe d'étangs, très riche en terme de biodiversité.

Concernant les milieux présents sur la commune de Réchicourt-le-château, on peut compter cinq grands ensembles :

- Les forêts

Le milieu forestier s'étend sur 1380 hectares et est divisé en deux ensembles de massifs forestiers par le canal de la Marne au Rhin : au sud le domaine de Ketzling et au nord le bois de la Moutelotte ainsi que le bois des Enfants. Tous trois sont des forêts privées composées principalement de feuillus (Chêne, Hêtre et Charme) et de quelques parcelles de conifères. Elles accueillent une grande diversité d'espèces remarquables comme le Pic vert, le Triton alpestre ou le Sonneur à ventre jaune, tous protégés au niveau national.



Bois des Enfants - J. Aubert



Le Triton Alpestre - J. Aubert



Le Sonneur à ventre jaune - J. Aubert



Pic vert – F. Schwaab

La forêt est le milieu de vie de nombreuses espèces qui trouvent refuge dans un arbre mort, dans une mare, ou dans un tas de feuilles.

Il existe également de nombreuses autres zones boisées telles que les boisements divers, et les peupleraies qui sont distribuées de façon éparse sur la commune.

- Les prairies

Elles sont bien représentées sur le territoire communal puisqu'elles occupent 25,5% de la surface totale. Elles se composent de prairies sèches, peu humides, humides voire très humides. Certaines d'entre-elles sont très intéressantes notamment les prairies sèches au bord de l'étang de Réchicourt et de la voie ferrée ainsi que les prairies humides au bord des ruisseaux. De plus, quelques friches issues de prairies sont présentes. On peut y découvrir des animaux et des fleurs assez rares voire très rares comme l'Oeillet superbe (protégé en France), la Platanthère à deux feuilles et d'autres orchidées. Certains papillons et libellules protégés comme le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure virevoltent sur ces prairies.



Les Prairies de Réchicourt-le-château - J. Aubert



La Platanthère à deux feuilles - J. Aubert



Le Cuivré des marais – M. Da Costa Nogueira



L'Agrion de mercure - L. Godé



L'œillet superbe – J. Aubert

- Les zones humides

Elles rassemblent le canal, les ruisseaux associés à leurs ripisylves, les boisements humides, les mares (essentiellement forestières) et les étangs accompagnés de leurs roselières. Ce sont surtout les mares et les étangs qui donnent un fort intérêt écologique à cette commune. On peut y rencontrer de nombreux oiseaux et amphibiens protégés comme la Rousserolle turdoïde ou la Rainette verte.



Les étangs de Réchicourt-le-château – J. Aubert



La Rousserolle turdoïde – M. Da Costa Nogueira



La Rainette verte – N. Weber

- Le village et sa périphérie.

Il se compose de vergers traditionnels et intensifs, de jardins et potagers. Les arbres présents constituent de véritables refuges pour les oiseaux notamment le Chardonneret élégant et la Mésange noire. L'église abrite une Effraie des clochers et certaines maisons abandonnées apportent refuge à la Pipistrelle commune, toutes deux protégées en France.



Village de Réchicourt-le-château – J. Aubert



Pipistrelle commune- F. Schwaab



L'Effraie des clochers - F. Schwaab

- Les cultures

Les cultures représentent 11,7% de la surface communale et constituent des milieux pauvres en espèces sauvages animales et végétales du fait des pratiques agricoles. Seuls, quelques Bleuets et Coquelicots peuvent être rencontrés.



Culture de maïs – J. Aubert

Réchicourt-le-château possède donc une mosaïque de milieux dont certains sont très intéressants au niveau régional et national (étangs, roselières, prairies sèches...). C'est pourquoi, cette commune est écologiquement très riche. Elle concentre d'ailleurs 796 espèces animales et végétales dont 28% de la flore totale régionale.

Aussi, il est très important de protéger ce patrimoine naturel remarquable, tout comme les haies, boisements et vergers qui participent activement à sa sauvegarde.

Réhicourt-le-château dans le Parc naturel régional de Lorraine *La notion de corridor écologique*

Cette carte illustre la notion de **corridor écologique** ou réseau écologique, qui prend en compte les déplacements des espèces animales, et qui est essentielle pour appréhender les aspects environnementaux d'un territoire.

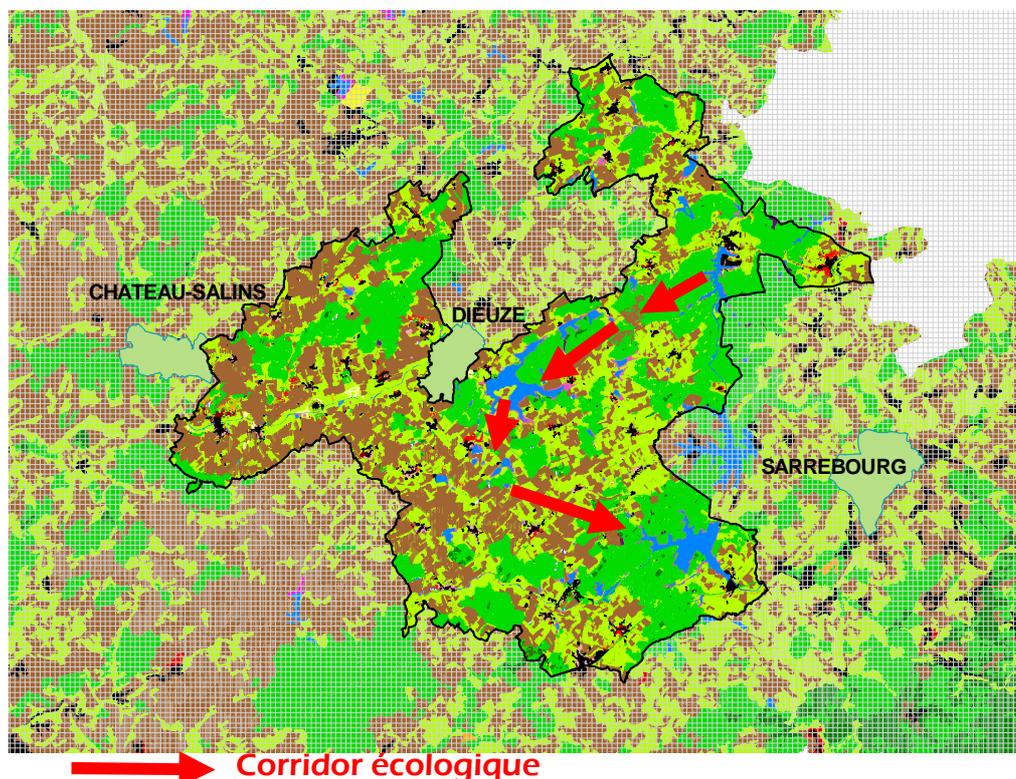
Dans la nature, **chaque espèce animale se déplace** soit de façon journalière dans un espace limité, soit de façon plus ponctuelle pour la reproduction, la nutrition ou la migration. Ces déplacements sont variables en fonction des besoins de l'espèce et de ses capacités locomotrices.

La multiplication d'infrastructures types autoroute, LGV, ... crée des obstacles à ces déplacements, les prendre en compte est donc essentiel dans toute démarche entraînant une modification du territoire.

Exemple :

Le pays des étangs abrite de nombreuses zones humides. Beaucoup d'oiseaux fréquentent ces étangs en hiver comme en été. Ils trouvent ici des sites de reproduction, des sites d'alimentation,...

Le mode de vie de beaucoup d'oiseaux d'eau nécessite la présence de plusieurs étangs dans un même secteur pour répondre à leurs besoins (nourriture, halte migratoire, reproduction, ...). Pour cela des connexions entre les étangs sont essentielles à leur survie, on dit qu'il existe un couloir entre ces milieux qui est aussi appelé : **corridor écologique**.

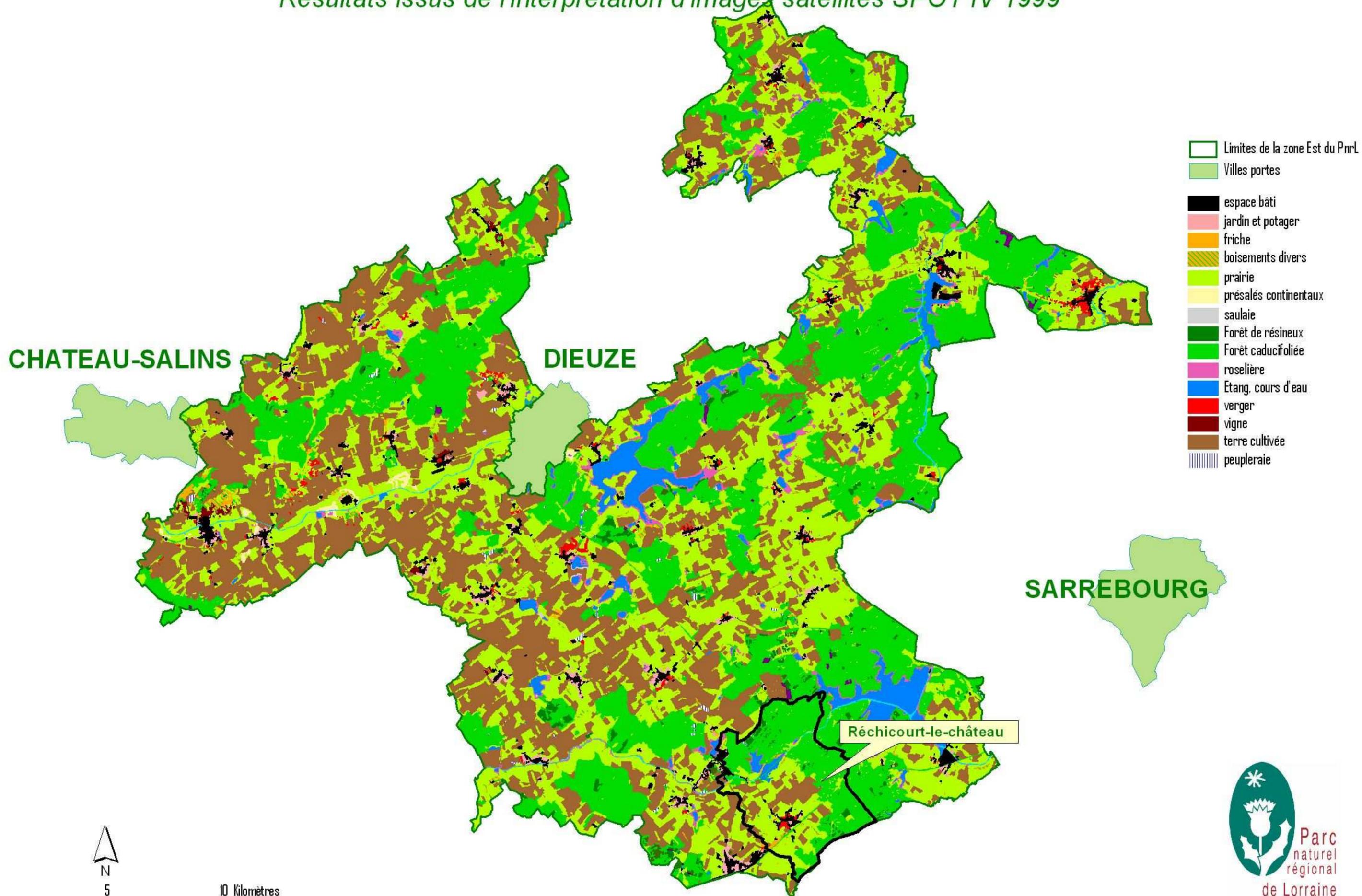


Comme l'illustre cet exemple, les connexions entre les milieux sont essentielles. Cette carte permettra de vous aider à appréhender cette notion.

Les corridors écologiques peuvent être appréhendés à différentes échelles. Ils seront explicités à l'échelle de la commune de Réhicourt-le-château dans les cartes suivantes.

Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999



Lecture de l'occupation du sol de Réchicourt-le-château

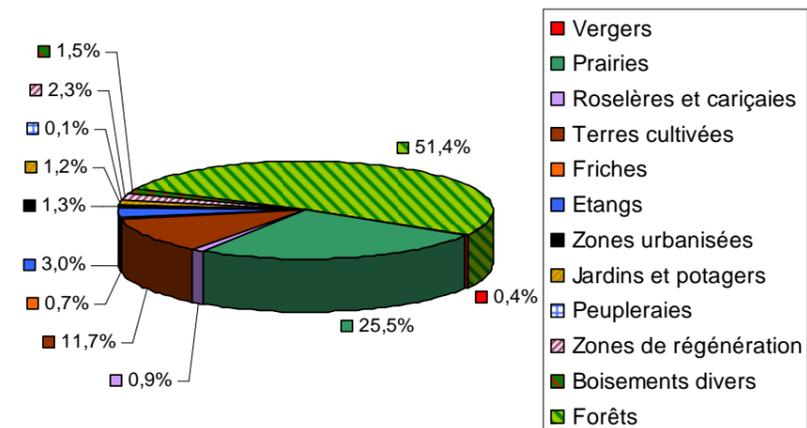
Cette carte d'occupation du sol est essentielle pour bien comprendre son territoire et ses enjeux. Elle est très utile notamment lors de la réalisation du rapport de présentation du document d'urbanisme de la commune.

La lecture de cette carte nous apporte les informations suivantes :

La commune présente une **surface forestière très importante** (50% de la surface totale du territoire), localisée sur sa périphérie. Le village est quant à lui situé au centre du territoire et est entouré de jardins et de quelques vergers.

Les terres cultivées recouvrent 11.7% de la surface du territoire. La surface **en prairies est plus importante** et occupe, quant à elle, **25.5%** de la commune.

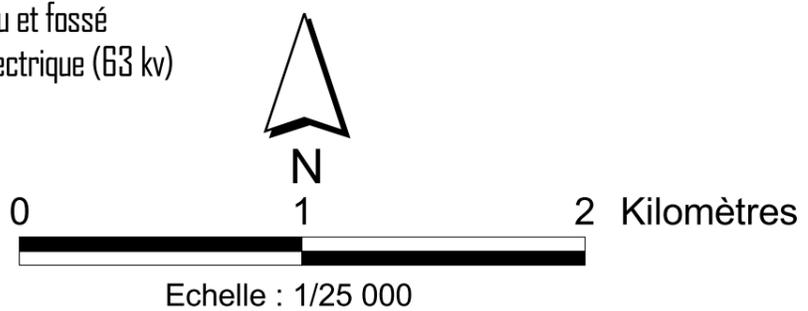
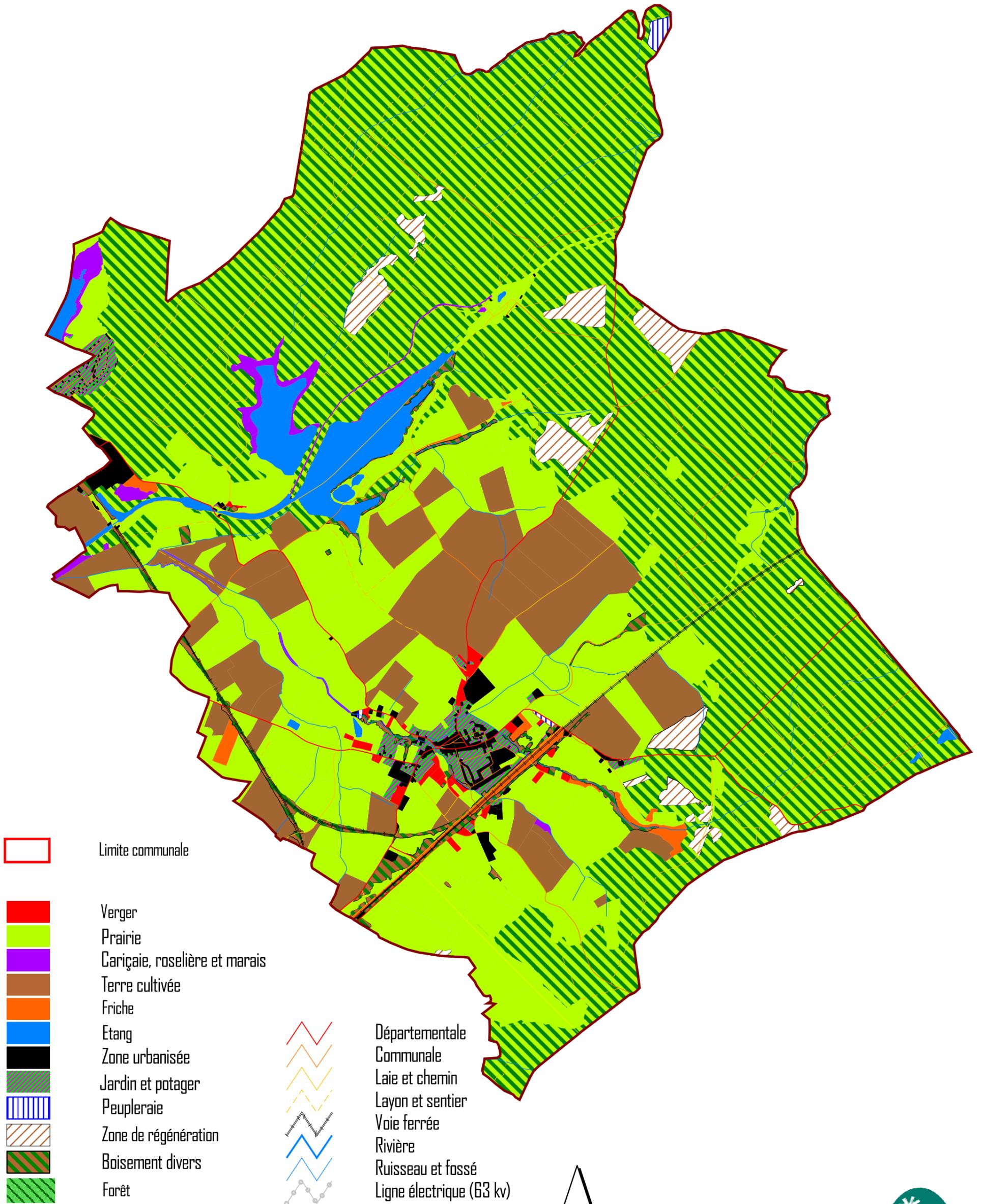
Enfin, le territoire de Réchicourt-le-château se caractérise par la présence du canal, de nombreux cours d'eau, d'étangs, et de mares (forestières).



D'après l'occupation du sol, la commune de Réchicourt-le-château peut être scindée en deux entités :

- au sud ouest une zone très investie par l'homme, qui comprend le village entouré de ses jardins et de ses vergers auxquels viennent s'ajouter les terres cultivées, prairies naturelles et quelques étangs artificiels.
- au nord est, une importante surface forestière bordant le complexe d'étangs et riche en terme de biodiversité.

Occupation du sol : commune de Réchicourt-le-château



Lecture de la carte de typologie des milieux

Cette carte appelée **typologie des milieux** complète celle de l'occupation des sols. Elle apporte de l'information supplémentaire comme :

- **Les structures végétales** (haies, arbres isolés, alignement le long des cours d'eau,...). Les plus intéressantes des points de vue environnemental ou paysager pourront être préservées via un classement en « éléments remarquables du paysage ». Ce classement n'a pas de conséquences sur l'entretien des arbres. Tous les travaux sur ces éléments de paysage sont alors soumis à une autorisation pour « installations et travaux divers (ITD) » délivrée par le maire ou l'état (L442-2 du CU). Cette disposition est possible avec ou sans document d'urbanisme.



Haie sur la commune de Zommange

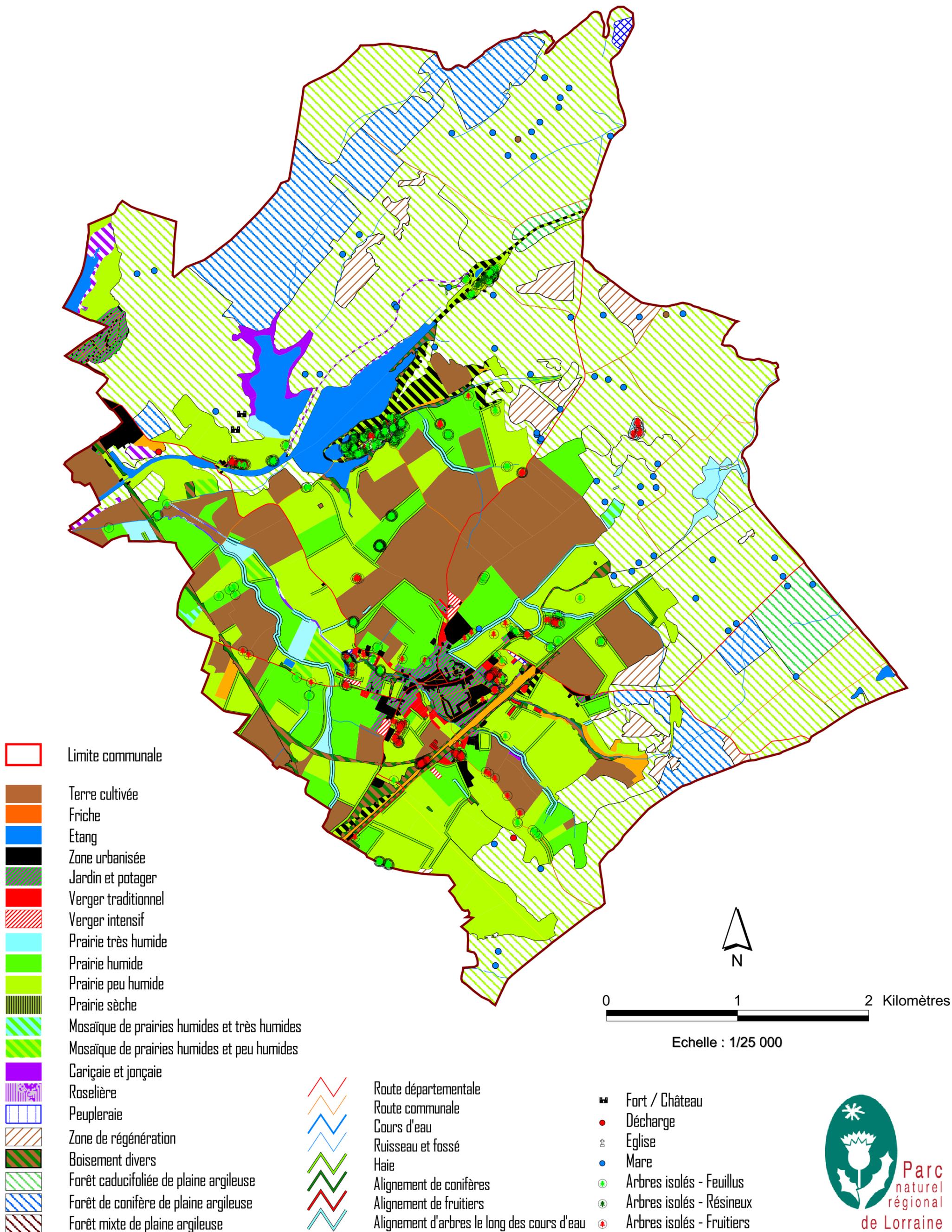
- **L'humidité des prairies**. Cette information est importante car cette caractéristique est souvent corrélée avec la qualité et la rareté de la flore rencontrée. En effet, les zones humides sont en forte régression au niveau national, la cause principale est l'intensification des pratiques agricoles et le recours souvent systématique au drainage. Ces milieux renferment une flore très particulière qui, par conséquent, décline elle aussi.
- **La présence de mares** en prairie ou en forêt. Comme pour le niveau hydrique des prairies ces milieux sont en danger ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. Sur sollicitation des propriétaires, le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place un programme de conseil (emplacement des haies, essences à choisir,...) et d'aide en matière de renaturation qui peut s'appliquer tant au niveau des mares que des haies.



Création d'une mare dans le cadre du programme renaturation

Contacts Parc
Service environnement :
03.83.84.25.10

Typologie des milieux : commune de Réchicourt-le-château



Lecture de la carte des périmètres et zones d'inventaires

Cette carte illustre tous les périmètres réglementaires concernant les milieux naturels qui existent sur votre commune.

La mise en place de ces périmètres est née de différents besoins en matière de protection des milieux naturels, chaque périmètre est soumis à une réglementation qui lui est propre.

En quelques mots :

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

- *Naissance* : 1982 initié par le Ministère de l'Environnement
- *Définition* : Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire.

NATURA 2000 : Réseau de sites naturels

- *Naissance* : 1979 et 1992
- *Définition* : Ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.
- *Régime juridique* : application des directives européennes "**Oiseaux**" et "**Habitats**".

RAMSAR : Convention sur les zones humides

- *Naissance* : 1971-Traité intergouvernemental, 1986-Adhésion de la France
- *Définition* : Zone Humide où est mis en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses, par une utilisation rationnelle des ressources.
- *Régime juridique* : c'est un label de reconnaissance international, et non une protection réglementaire ou une mesure contraignante.

ENS : Espaces Naturels Sensibles

- *Naissance* : 1995
- *Définition* : Périmètre sur lequel le département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public
- *Régime juridique* : Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme ; Circulaire n°95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

ENR : Espaces Naturels Remarquables

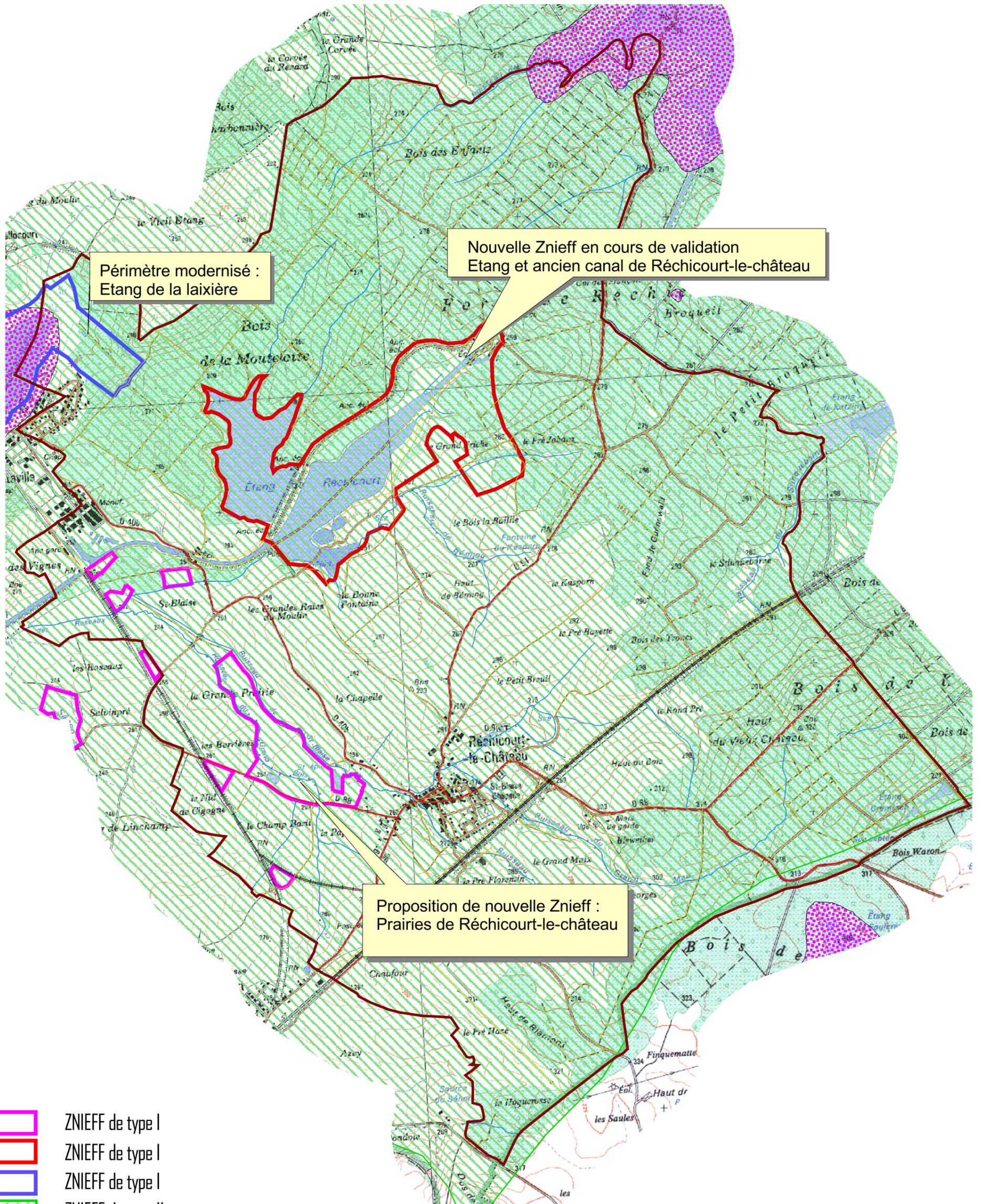
- *Naissance* : 1999
- *Définition* : Site pour lequel une fiche descriptive est réalisée de façon à mettre à disposition des acteurs les informations relatives au patrimoine naturel du site.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

- *Naissance* : 1976
- *Définition* : Préserver des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie d'espèces protégées. Protéger des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique.
- *Régime juridique* : article L211-2, R211-12, R211-14 du Code Rural

Le détail des périmètres concernant votre commune est précisé dans une fiche en annexe

Périmètres et zones d'inventaire : commune de Réchicourt-le-château

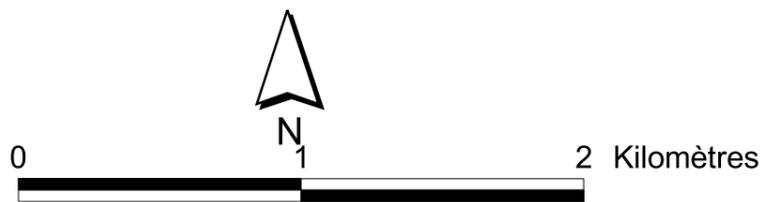


Périmètre modernisé :
Etang de la laixière

Nouvelle Znieff en cours de validation
Etang et ancien canal de Réchicourt-le-château

Proposition de nouvelle Znieff :
Prairies de Réchicourt-le-château

-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II
-  ENS



NOTICE DE LECTURE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuelle et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes, d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leur rareté leur confère donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : mares salées, prairie à courlis cendré ...).

Lieu-dit et description	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et Potentialités du milieu	Intérêt
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Etangs, roselières et boisements humides</p> <p>Etang et ancien canal de Réchicourt et</p> <p>Etang de la Laixière</p>	<p>La richesse de ce complexe d'étangs est liée à la présence de roselières et de boisements bordant leurs rives. Ils abritent de nombreux oiseaux d'eau dont le Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), le Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), le Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>), tous les quatre protégés au niveau national et européen, ou encore la Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>) et le Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>) protégés au niveau national.</p> <p>Les boisements limitrophes accueillent également des mares et omières ou trouvent refuge la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) et le Triton crête (<i>Triturus cristatus</i>) tous relevant d'une protection nationale et européenne.</p> <p>Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) et le Damier de la succise (<i>Eurodryas aurinia</i>) sont deux élégants papillons facilement observables parfois accompagnés d'une libellule bleue et noire, l'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale), tous protégés au niveau national et européen.</p> <p>La flore aquatique présente y est aussi remarquable, la Limoselle aquatique (<i>Limosella aquatica</i>), le Potamot à feuilles de graminée (<i>Potamogeton gramineus</i>) et la Renoncule de Rion (<i>Ranunculus rioni</i>), protégées au niveau régional ainsi que le Fluteau à feuilles de graminées (<i>Alisma gramineum</i>) protégée au niveau national. Deux autres espèces très intéressantes peuvent être signalées, la petite Naiade et la Potentille couchée.</p> <p>A noter aussi la présence d'un petit escargot des milieux humides, devenu très rare, le Vertigo moulinsiana.</p>	<p>Entouré de ses roselières, refuge pour les oiseaux d'eau et de ses boisements humides, sites intéressants pour les amphibiens, ce complexe d'étangs intègre parfaitement le réseau du pays des étangs.</p> <p>Il constitue alors une maille du corridor écologique aquatique régional pour les oiseaux et notamment pour les haltes migratoires.</p> <p>Sa diversité biologique en fait un haut lieu de biodiversité locale c'est pourquoi il constitue une grande partie de la ZNIEFF de type I présente.</p> <p>Il convient de préciser la nécessité de préserver les roselières présentes notamment pour le Blongios nain et le Butor étoilé qui habitent ces milieux.</p> <p>Tout aménagement touristique ou de loisir doit donc tenir compte de ce diagnostic et être validé par des experts scientifiques avant le début des travaux.</p> <p>Tous ces étangs font partie du cœur de nature du réseau écologique des zones humides.</p> <p>Cf. Fiche « Les étangs », « Les corridors écologiques », « La Rainette verte », « LeTriton crête » « Les Libellules de Lorraine », « Le Héron pourpré », « Le Cuivré des marais ».</p>	<p>National</p>

<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Prairies sèches et zones d'emboisement</p> <p style="text-align: center;">Le Grand Friche et le long de la voie ferrée</p>	<p>La flore de ces prairies et de ces zones en cours de fermeture est très diversifiée et présente un intérêt certain.</p> <p>Parmi les Orchidées facilement identifiables, on peut noter la présence de l'Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>), de l'Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>), de l'Orchis bouffon (<i>Orchis morio</i>) et de l'impressionnant Oeillet superbe (<i>Dianthus superbus</i>) protégé au niveau national. Cette station forme la limite nord de sa répartition en Lorraine.</p> <p>Les zones en cours de fermeture présentent également des Orchidées dont la Platanthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>), la Listère à feuilles ovales (<i>Listera ovata</i>) et l'Orchis de Fuchs (<i>Dactylorhiza fuchsii</i>) ainsi que la timide fougère nommée Ophioglosse vulgaire (<i>Ophioglossum vulgatum</i>), protégée au niveau régional.</p> <p>Ces sites accueillent des oiseaux inféodés aux milieux semi-ouverts tel que la très rare Pie grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>), la Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ou encore le Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>), tous protégés en France. De même pour le Lézard des souches, le Lézard vivipare et le Sonneur à ventre jaune qui sont facilement observables dans ce secteur. A noter de surcroît, une très importante diversité entomologique dont la très rare Cicindèle germanique (actuellement la seule station en lorraine).</p>	<p>Ces prairies et zones d'enrichement sont en bon état de conservation.</p> <p>Elles constituent un habitat original et rare en Lorraine de part la présence d'espèces rares et protégées.</p> <p>Ces prairies sont un refuge pour l'entomofaune et donc un véritable garde manger pour l'avifaune.</p> <p>La gestion actuelle de ces prairies est à conserver (fauche tardive sans apport d'engrais ni fumures) en vue d'assurer la pérennité du cortège floristique présent.</p> <p>Les zones d'enrichement sont à surveiller (débroussaillage nécessaire dans 5 ans) afin d'éviter l'expansion des épineux.</p> <p>L'intérêt de ce site lui vaut d'être inscrit dans la charte du Parc comme projet de Réserve naturelle Volontaire à transcrire rapidement en Réserve Naturelle Régionale avec la commune et Voies navigables de France.</p> <p>Ce site a aussi très récemment fait l'objet d'une proposition d'inscription à l'inventaire Znieff (Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).</p> <p>Cf. Fiche « La Pie grièche écorcheur », « Les Orchidées de Lorraine », « L'Ophioglosse vulgaire »</p>	<p>National</p>
--	--	---	------------------------

<p>3</p> <p>Prairies de fauches forestières peu humides à très humides</p> <p>Le Pré Jobanz Fond de Guénéwald Le Stinqueborne Le Rond Pré</p>	<p>Ces prairies forestières isolées présentent une flore assez rare en Lorraine et typique de prairies non amendées telles la Luzule champêtre et la Laïche bleuâtre. Certaines présentent également des espèces protégées au niveau régional comme l'Ophioglosse vulgaire (<i>Ophioglossum vulgatum</i>), et la Violette des chiens (<i>Viola canina</i>) ou encore l'Epipactis des marais. Ces clairières accueillent également des papillons en parade comme le Nacré de la ronce, l'Aurore ou le Morio.</p>	<p>Ces prairies en bon état de conservation présentent un intérêt marqué. Ces milieux ouverts forestiers sont les sites privilégiés des cervidés et sangliers qui s'y alimentent et se reposent. Une fauche tardive est à préconiser sans apport d'azote.</p> <p>Cf. Fiche « L'Ophioglosse vulgaire »</p>	<p>Régional</p>
<p>4</p> <p>Forêts caducifoliées de plaine et zones de régénération</p> <p>Mares et ornières forestières</p> <p>Bois des Enfants Bois de la Moutelotte Domaine de Ketzing</p>	<p>Ces massifs forestiers formés de vieilles chênaies-charmaies et chênaies-hêtraies possèdent une flore typique forestière comme l'Anémone des bois ou la Violette des bois avec quelques espèces plus rares tels que la Dorine à feuilles opposées, l'Epipactis helleborine ou la Néottie nid d'oiseau.</p> <p>En revanche, ce milieu recèle une multitude d'oiseaux protégés, tels que le Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>), le Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>), et le plus rare Pic cendré (<i>Picus canus</i>), tous protégés au niveau national. On peut également y rencontrer d'autres oiseaux forestiers typiques comme la Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>).</p> <p>De nombreuses mares et mardelles présentes sont une réelle richesse écologique. Elles sont des habitats humides pour toute une flore telle que l'Iris faux souchet et les Lentilles d'eau. Ces habitats abritent de nombreuses Grenouilles vertes (<i>Rana esculenta</i>) de lesson (<i>Rana lessonae</i>) et Grenouilles rousses (<i>Rana temporaria</i>) ainsi que des Tritons alpestres (<i>Triturus alpestris</i>) et ponctués (<i>Triturus vulgaris</i>), tous protégés nationalement. Quelques ornières forestières abritent le magnifique crapaud Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), protégé au niveau national et européen.</p>	<p>Ces vieilles futaies régulières et irrégulières sont en bon état de conservation et constituent un véritable milieu d'accueil pour de nombreux mammifères (cerf, chevreuil, sanglier...). Les zones de régénérations correspondent à des milieux intéressants accueillant une entomofaune et une avifaune riche.</p> <p>La gestion des parcelles de manière irrégulière est à conserver afin de favoriser une mosaïque d'habitats et une diversité d'espèces floristiques. Les arbres âgés et à cavités sont à maintenir ainsi que les arbres morts, sièges d'une diversité avifaunistique, fongique et entomologique.</p> <p>Cf. Fiche « Le Milieu forestier »,</p> <p>La mosaïque que représente l'ensemble des mares forestières permet des migrations pour les amphibiens sans danger pendant les périodes de reproduction. La plupart des mares sont végétalisées et témoignent donc d'un bon état général de l'écosystème. Les compléments des mares par les rémanents des travaux forestiers sont à proscrire car ils vont à l'encontre du bon fonctionnement de celles-ci.</p> <p>Cf. Fiche « Les mares remarquables milieux de vie », « Le Sonneur à ventre jaune », « Le Triton alpestre »</p>	<p>Parc</p>

<p style="text-align: center;">5</p> <p>Prairies humides, très humides et ripisylves</p> <p style="text-align: center;">La Grande Prairie</p>	<p>Ces prairies sont pour la plupart peu amendées et présentent une diversité importante. On y rencontre des espèces caractéristiques telles que l'Amourette, l'Orchis à larges feuilles et la Luzule champêtre.</p> <p>Dans les ripisylves bordant les cours d'eau avoisinant composées de Frênes et de Saules blancs, on peut entendre le Coucou d'Europe (<i>Cuculus canorus</i>) ou encore le Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>), tous deux protégés au niveau national. De nombreuses libellules virevoltent également le long des cours d'eau.</p>	<p>Ces prairies sont dans un état de conservation moyen et ont un rôle hydrologique et d'épuration fondamental. Elles jouent un rôle tampon lors des crues hivernales et favorise une meilleure qualité du milieu aquatique (dénitrification). Quant aux ripisylves, elles participent activement à la stabilisation des berges, à l'alimentation et à la vie de la faune présente. Des pratiques agricoles extensives, fauche tardive, sans fumure ni engrais, permettraient le maintien de la flore oligotrophe.</p> <p>Ces prairies humides, du fait de leur rareté, sont à protéger. Toutes pratiques de drainage sont à proscrire car elles banaliseraient ces milieux à fort intérêt écologique.</p> <p>Elles font partie du cœur de nature du réseau écologique des prairies du Parc.</p> <p>Cf. Fiche « Les prairies naturelles », « Les corridors écologiques », « Les cours d'eau et ripisylves ».</p>	<p>Parc</p>
<p style="text-align: center;">6</p> <p>Prairies de fauche peu amendées à colchique</p> <p style="text-align: center;">Epars sur la commune</p>	<p>Ces prairies présentent également une flore typique de milieu peu amendé telle que la Succise des prés et l'Orchis à large feuille et la Colchique d'automne. Elles abritent également une espèce protégée au niveau régionale, la Scabieuse des prés (<i>Scabiosa columbaria ssp pratensis</i>).</p>	<p>Ces prairies en bon état de conservation possèdent un intérêt patrimonial fort qu'il convient de préserver. Une fauche tardive sans apport d'azote est à poursuivre.</p> <p>Elles font partie du cœur de nature du réseau écologique des prairies du Parc.</p> <p>Cf. Fiche « Les prairies naturelles »</p>	<p>Parc</p>

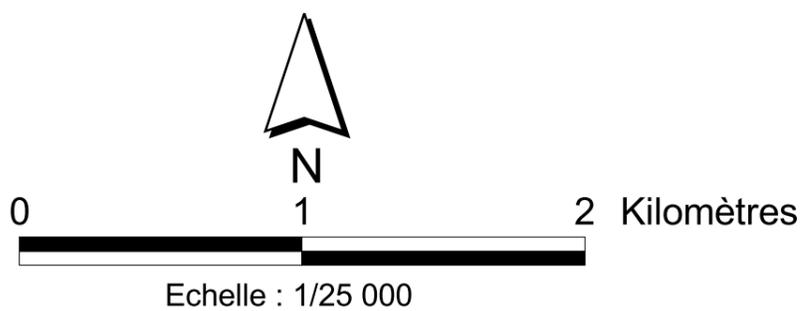
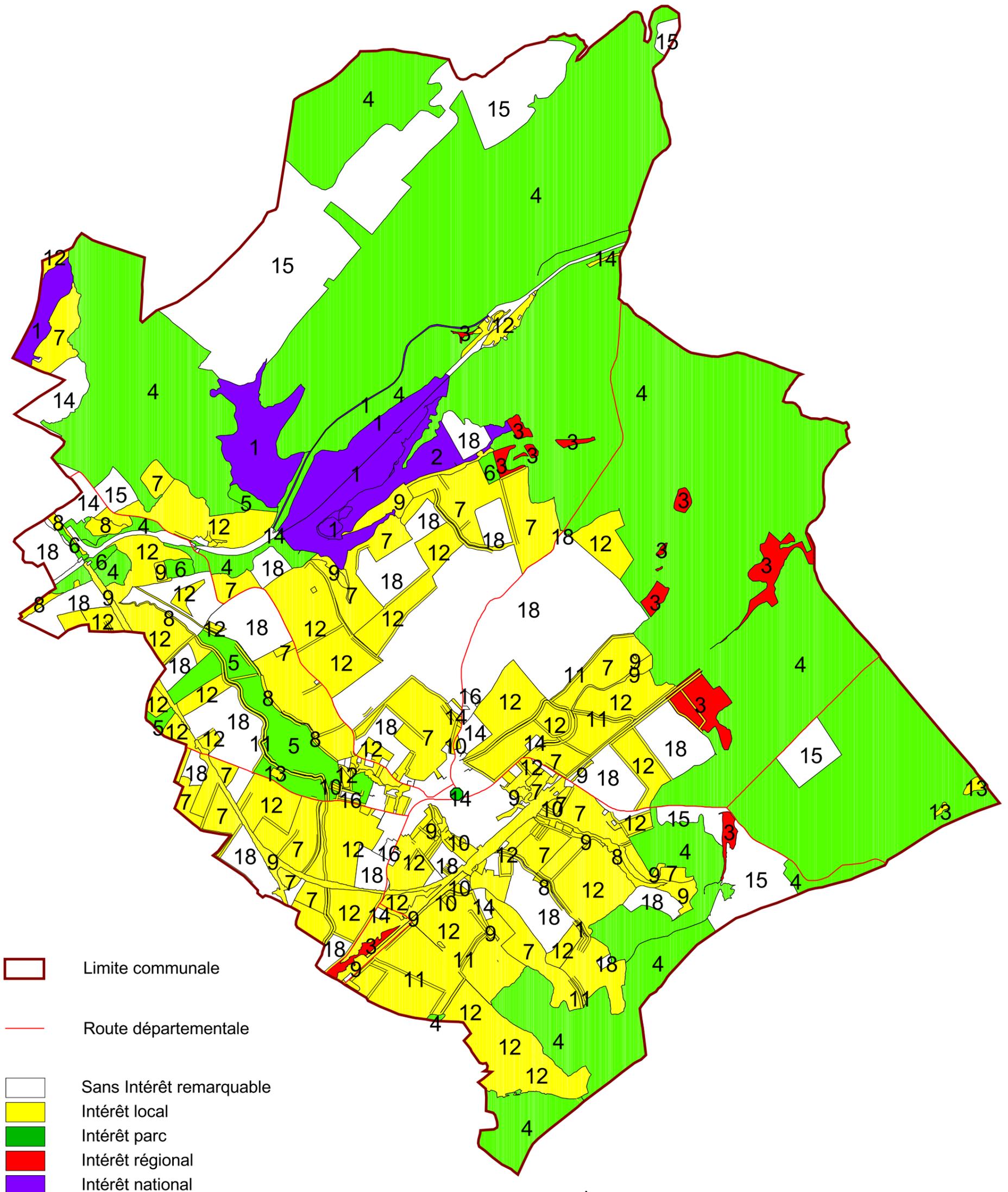
<p>7</p> <p>Prairies peu humides à humides à colchiques</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Ces prairies sont caractérisées par la Fétuque des prés, la Houlque laineuse, le Lychnis fleur de coucou et la belle Colchique d'automne, commune en Lorraine. Elles accueillent tout un cortège de papillons comme le Paon du jour et l'Azuré de la bugrane. Il n'est pas rare d'y voir chasser l'Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>) et le Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), tous deux protégés au niveau national.</p>	<p>Ces prairies, en état de conservation moyen possèdent une flore relativement variée et abritent une entomofaune riche. Un amendement est à éviter car il limiterait la diversité des espèces. Des haies de meilleure qualité permettraient d'améliorer les potentialités écologiques et d'accueillir beaucoup plus d'oiseaux.</p> <p>Elles sont de bons corridors du réseau écologique des prairies du Parc.</p> <p>Cf. Fiche « La Colchique d'automne ».</p>	<p>Local</p>
<p>8</p> <p>Boisements humides Roselières et Cariçaies</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Les boisements bordant les ruisseaux se composent de l'Aulne glutineux, du Frêne mais aussi de la Bryone dioïque ainsi que du Lierre. L'Alliaire officinale ainsi que la Prêle des prés se plaisent aussi sur ces milieux humides.</p> <p>Les roselières et cariçaies sont constituées du grand Roseau et de la Laïche des rives parfois accompagnée de Populages des marais et de la Reine des prés. Quelques Saules blancs ombragent plusieurs couples de Rousserolles verderolles (<i>Acrocephalus palustris</i>), protégés au niveau national.</p>	<p>La végétation des zones humides présente un véritable intérêt paysager et patrimonial. Elle accueille en effet un grand nombre de libellules et amphibiens. Ces milieux humides sont en régression à l'échelle nationale, voire européenne, du fait, notamment, des pratiques de drainage. Il est donc nécessaire de les préserver tant pour leur intérêt biologique qu'hydrolique.</p>	<p>Local</p>

<p>11</p> <p>Haies et arbres isolés</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Les haies présentes possèdent parfois deux strates parfois trois strates. Elles se composent d'Erable champêtre, d'Aubépine et de Cornouiller sanguin.</p> <p>Le Gaillet gratteron est souvent présent dans la strate herbacée.</p> <p>De nombreux oiseaux habitent ce milieu tels que la Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>), protégée en France.</p> <p>Les arbres isolés présents dans les prairies sont souvent l'Erable champêtre, le Marronnier et les fruitiers (Mirabelliers, Noyers...). Les Buses variables (<i>Buteo buteo</i>) s'y reposent souvent.</p>	<p>Les haies constituent un intérêt majeur pour ces prairies. Elles jouent de multiples fonctions telles que l'ombrage apporté au bétail, l'effet brise vent rentable pour les productions agricoles, le refuge biologique pour l'alimentation et le l'abri qu'elle apporte aux animaux (baies, insectes...). Elles participent aussi à la circulation des animaux au sein du paysage agricole et sont donc des composantes essentielles des corridors écologiques des milieux ruraux.</p> <p>Les arbres isolés confèrent quant à eux de l'ombre au cheptel tout en apportant une production fruitière, un élément du paysage et un rôle ponctuel de corridor.</p> <p>Cf. Fiche « Les haies »</p>	<p>Local</p>
<p>12</p> <p>Prairies humides ordinaires (amendées)</p> <p>Epars sur la commune</p> <p>Prairies peu humides ordinaires (amendées)</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Ces prairies présentent un cortège floristique typique de milieux humides. On y rencontre le Jonc diffus, la Lysimaque nummulaire ou encore la Laïche d'Otruba.</p> <p>La faune est elle aussi classique, avec le Renard et le Chevreuil. Quelques oiseaux sont également présents comme le Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>) (protection nationale) qui fait quelques apparitions.</p> <p>Ces prairies ont un cortège floristique très commun. On y rencontre le Vulpin des prés, la grande Margueritte, la Renoncule âcre ou la Houlque laineuse.</p> <p>La faune est elle aussi classique, elle se compose le Renard, et le Chevreuil.</p> <p>La Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) est souvent en chasse ainsi que le Tarier pâtre (<i>Saxicola torquata</i>) du haut de son piquet. Tous deux sont protégés en France.</p>	<p>Ces prairies sont parfois à haut potentiel végétal puisqu'elles présentent une mosaïque d'habitats humides mais demeurent cependant pénalisées par l'amendement.</p> <p>Une moindre utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires et une extensification du pâturage sont à préconiser ; ceci en vue d'y voir revenir une flore plus diversifiée.</p> <p>Les haies présentes sont à conserver dans tous les projets d'aménagements.</p> <p>Ces prairies demeurent sans grand intérêt écologique.</p> <p>Une moindre utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires et l'extensification du pâturage sont à préconiser ; ceci en vue d'y voir revenir une flore plus diversifiée.</p> <p>L'ensemble a cependant un rôle tampon à noter.</p>	<p>Local</p>

<p>13</p> <p>Etangs de pêche</p> <p>Epars sur la commune</p> <p>Etangs proches de la station d'épuration</p> <p>Etang du Bois</p> <p>Etang Cremelech</p>	<p>Ces étangs conçus pour la pêche présentent quelques petits massifs de Roseaux et de Scirpes.</p> <p>On y observe quelques Grenouilles vertes (<i>Rana eculenta</i>) et de lesson (<i>Rana lessonae</i>) protégées au niveau national.</p> <p>Des Hirondelles rustiques (<i>Hirundo rustica</i>) et Hérons cendrés (<i>Ardea cinerea</i>) sont parfois de passage et s'y alimentent. Ils sont protégés en France.</p> <p>Un couple de Foulques macroules s'y est tout de même installé.</p>	<p>Ces étangs ne possèdent aucun intérêt actuel pour l'établissement de la faune et de la flore sauvage. Cependant, ils présentent des potentialités écologiques plus intéressantes que les bassins de pêche banalisés. La création de roselières et berges en pente douce sur une partie de ces étangs, permettrait le développement de différents milieux favorables à de nombreuses espèces d'amphibiens et permettrait le refuge de nombreux oiseaux.</p> <p>Cf. Fiche : « Les Etangs »</p>	<p>Local</p>
<p>14</p> <p>Espaces bâtis, jardins et potagers</p> <p>Centre du village</p>	<p>Quelques passereaux ont élu domicile dans les jardins traditionnels. Le Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) et le Rouge-gorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>), tous deux protégés au niveau national, sont plutôt répandus.</p>	<p>Quelques maisons et granges abandonnées de la commune correspondent à des sites d'accueil potentiel à Chauves souris et Rapaces nocturnes.</p> <p>Si vous êtes détenteur de telles connaissances, veuillez en informer le Parc s'i vous plaît.</p>	<p>Faible</p>
<p>Maison et église</p>	<p>Le clocher de l'église abrite un rapace nocturne, l'Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>), en déclin et protégée au niveau national.</p> <p>A la tombée de la nuit, il n'est pas rare d'observer des Chauves souris telle que la Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) à proximité des habitations (protection nationale).</p>	<p>Si votre grenier ou vos volets de maison abritent des Chauves souris, pensez à contacter le Parc pour une expertise et des conseils pratiques.</p> <p>Cf. Fiche : Les Chauves souris »</p>	<p>Parc</p>

<p>15</p> <p>Plantations de conifères et peupleraies</p> <p>Bois des Enfants Bois de la Moutelotte Bois de Ketzling</p>	<p>Certaines parcelles forestières sont essentiellement constituées de conifères dont l'Epicéa, le Pin sylvestre et le Douglas.</p> <p>La flore herbacée présente y est peu diversifiée. On y dénombre la Fougère mâle et femelle, le Mélampyre des prés et parfois des espèces plus rares comme la Platanthère des montagnes et l'Orchis mâle.</p> <p>Concernant les peupleraies, elles sont composées de plusieurs cultivars de Peupliers.</p> <p>Le Bugle rampant et le Gaillet mollugine composent la strate herbacée.</p>	<p>Les plantations, quelque soit leur nature, possèdent peu de potentialité à accueillir une faune et une flore diversifiée. Ces zones sont beaucoup plus sujettes aux maladies et aux risques dus aux vents violents de part leur structure verticale uniforme.</p> <p>Une intégration supplémentaire de feuillus mais toutefois de manière progressive permettrait à cet écosystème simplifié de retrouver sa fonctionnalité.</p>	<p>Faible</p>
<p>16</p> <p>Vergers intensifs</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>On y observe le Quetschier, le Mirabellier et le Pommier.</p> <p>La strate herbacée est peu diversifiée et les oiseaux peu nombreux.</p>	<p>Les traitements et fauches précoces ne favorisent pas l'établissement d'insectes et par conséquent très peu d'oiseaux s'y installent. Leur intérêt écologique est limité.</p> <p>Il faut noter que le faible espacement entre les arbres ne permet pas aux oiseaux d'y pénétrer et de s'y installer.</p>	<p>Faible</p>
<p>17</p> <p>Canal de la Marne au Rhin</p>	<p>Ce canal conçu pour la navigation ne présente que peu de végétation aquatique. Les ripisylves sont peu présentes. Seul quelques Canards col-vert, Hirondelles et Bergeronnette y demeurent.</p> <p>Cependant, en hiver, dans des zones plus tranquilles il peut arriver d'y observer des canards comme le Fuligule miloïun.</p>	<p>Ce canal ne possède que peu d'intérêt dans la mesure où la faune y est souvent dérangée par les bateaux de plaisance.</p>	<p>Faible</p>
<p>18</p> <p>Les terres cultivées</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Ces milieux agricoles sont pauvres en plantes sauvages à part quelques plantes messicoles comme le Bleuet des champs ou le Coquelicot.</p> <p>Ces zones sont surtout le terrain de chasse de la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) (protégée au niveau national) et du Renard.</p>	<p>Ces terres labourées présentent un intérêt écologique faible. Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré des traitements phytosanitaires, notamment en bordure des champs, serait à préconiser.</p> <p>Cf. Fiche « Les plantes messicoles »</p>	<p>Faible</p>

Carte des valeurs écologiques : commune de Réchicourt-le-château



QUELLES PLANTES

PEUT-ON OBSERVER

A RECHICOURT-LE-CHÂTEAU ?



**L'Ophrys abeille
(*Ophrys apifera*)**

Petite orchidée à fleurs roses et vertes mimant la forme d'une abeille. Elle fleurit en mai dans les prairies sèches, sur sol calcaire principalement – Photo : J.Aubert

**La Langue de serpent
(*Ophioglossum vulgatum*)**

Petite plante verte cousine des fougères, elle fleurit au printemps dans les prairies humides peu amendées et les sous bois. Protégée en Lorraine – Photo : J. Aubert



**L'Orchis à larges feuilles
(*Dactylorhiza majalis*)**

Grande orchidée à inflorescence rouge-violet. Elle fleurit en mai dans les milieux humides en pleine lumière, de préférence dans les prairies de fauche – Photo : F.Reichert



**La Colchique d'automne
(*Colchicum autumnale*)**

Plante vivace assez basse fleurissant en automne avant l'apparition des feuilles. Fleur rose à lilas pourpre. Elle habite les prairies humides - Photo : AS. Chaplain



**Anémone des bois
(*Anemone nemorosa*)**

Petite plante vivace portant une fleur solitaire, blanche, à six pétales. Elle fleurit tôt, de mars à mai dans les forêts de feuillus – Photo : F.Reichert



**Gouet tacheté
(*Arum maculatum*)**

Petite plante vivace, portant des feuilles vertes souvent tachetée de noir et une fleur pourpre entourée d'un capuchon vert pâle. Elle fleurit d'avril à mai dans les forêts de feuillus principalement – Photo : J.Aubert



**Aubépine monogyne
(*Crataegus monogyna*)**

Arbuste à feuilles caduques en forme de gant portant de petites fleurs blanches à cinq pétales. Il fleurit en mai dans les haies et petits bosquets. Il produit de petites baies rouges très appréciées des oiseaux – Photo : F.Reichert

QUELS ANIMAUX

PEUT-ON OBSERVER

A RECHICOURT-LE-CHÂTEAU ?



**La Pie grièche écorcheur
(*Lanius collurio*)**

Le bocage constitue son biotope de prédilection, mais elle habite aussi les friches agricoles. Souvent postée sur un perchoir à surveiller son territoire à l'affût de la moindre proie, elle se nourrit exclusivement d'insectes. Son dos est brun-roux et elle a un aspect de petit rapace. – Photo : J. Branciforti



Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*)

C'est le plus gros de nos pics bigarrés, son plumage est noir et blanc avec un croupion rouge. Il habite les bois, les forêts, le bocage, les parcs et jardins- Photo : J. Branciforti

**Le Triton alpestre
(*Triturus alpestris*)**

Facilement reconnaissable par une bande de ponctuations brunâtres au bas des flancs suivie par une coloration orangée sur le ventre et la gorge, ce triton habite les plans d'eau dépourvus de poissons. Il vit cependant, principalement dans les mares d'eau froide et sur terre dans les endroits frais et humides. Protégé en France – Photo : J. Aubert



**La Grenouille de lesson
(*Rana lessonae*)**

C'est la plus petite des grenouilles vertes. De couleur vert herbe, elle vit sur les bordures des plans d'eau notamment les mares forestières. Protégée en France – Photo : J. Aubert



Le Paon du jour (*Inachis io*)

Facilement reconnaissable par ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présent en Lorraine. Il se rencontre dans tout les milieux - Photo : J. Aubert



**Le Héron cendré
(*Ardea cinerea*)**

Identifiable par son plumage gris et son épais sourcil noir se prolongeant par une petite huppe, le Héron cendré chasse ses proies sur les berges des rivières, étangs ainsi que dans les prairies humides. Il niche dans les massifs forestiers principalement dans les arbres. Protégé en France – Photo : M. Da Costa Nogueira

Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial – Rue du Quai
BP35
54702 PONT-A-MOUSSON



Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

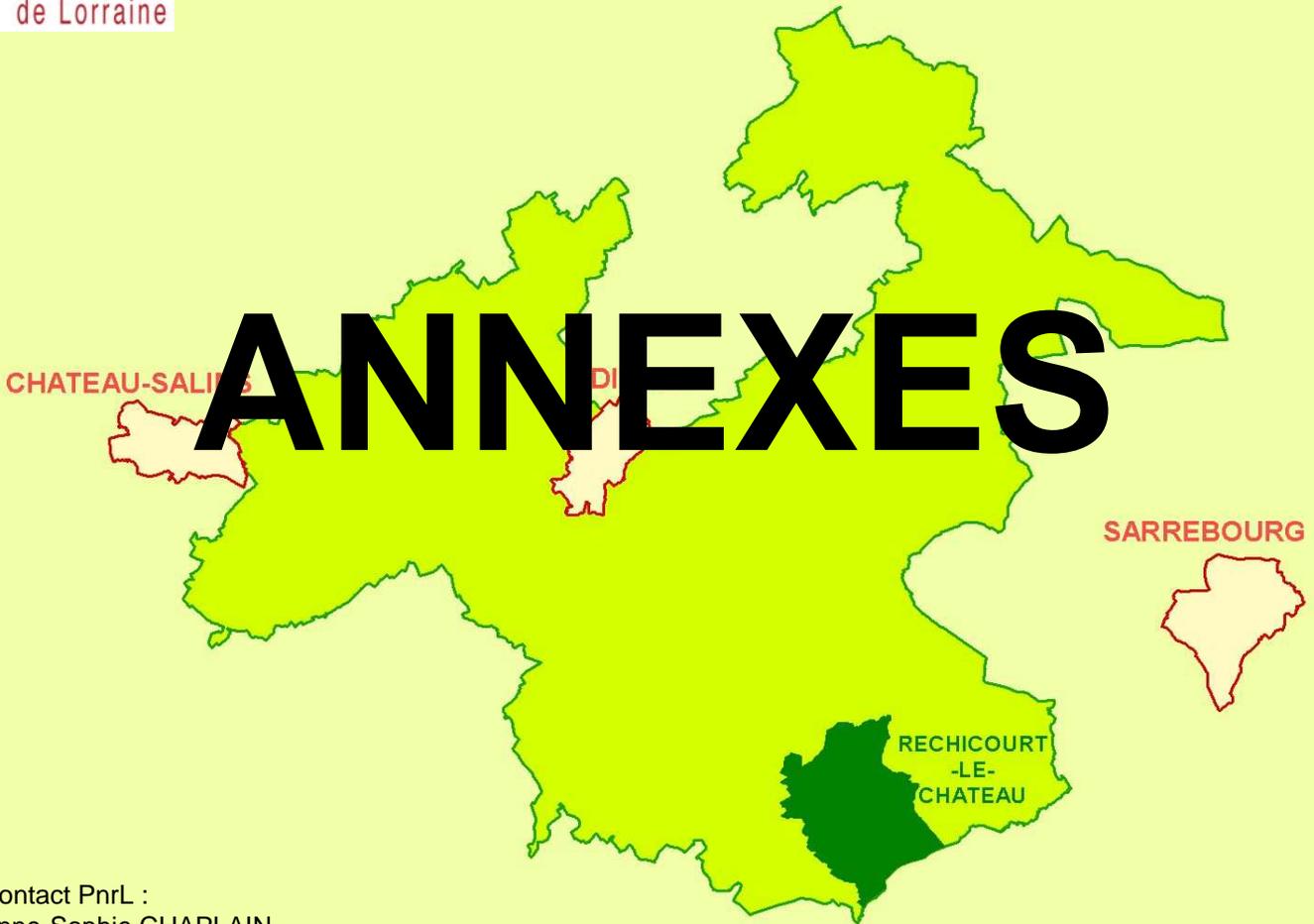
Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN : 03 83 84 25 36



ATLAS COMMUNAL RECHICOURT-LE-CHATEAU

ANNEXES



Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36



Sonneur à ventre jaune
Bombina variegata

Photo : AS. Chaplain

Cuivré des marais
Lycaena dispar

Photo : AS. Chaplain

Œillet superbe
Dianthus superbus

Photo : AS. Chaplain

Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune de Réchicourt-le-château

Etang
Réchicourt-le-château

Photo : J. Aubert

Prairie et haie
Réchicourt-le-château

Photo : J. Aubert



ATLAS COMMUNAL

Réchicourt-le-château

ANNEXES

Liste des espèces protégées sur la commune

Fiches espèces

Faune

La Rainette verte
Le Triton crêté
Les Libellules de Lorraine
Le Héron pourpré
Le Cuivré des marais
Pie Grièche Ecorcheur
Le Sonneur à ventre jaune
Le Triton alpestre
Les Chauves-souris

Flore

Les Orchidées de Lorraine
La Langue de serpent
La Colchique d'automne
Les plantes messicoles

Fiches milieux

Les étangs
Les corridors écologiques
Le milieu forestier
Les mares
Les prairies naturelles
Le cours d'eau et sa ripisylve
Le verger traditionnel
Les haies

Fiches procédures / législation

Les Espèces protégées
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine

Liste des espèces protégées



Observées sur la commune de Réchicourt-le-Château

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal et les bureaux d'études ainsi que les fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

La réglementation utilisée est basée sur la Protection Nationale et Européenne en vigueur (les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux).

Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

Espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Fluteau à feuilles de graminée	<i>Alisma gramineum</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Laîche souchet	<i>Carex bohemica</i>	Protection régionale
Limoselle aquatique	<i>Limosella aquatica</i>	Protection régionale
Œillet superbe	<i>Dianthus superbus</i>	Protection nationale Livre rouge tome II
Ophioglosse vulgaire	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Protection régionale
Potamot à feuilles de graminée	<i>Potamogeton gramineus</i>	Protection régionale
Renoncule de Rion	<i>Ranunculus rionii</i>	Protection régionale Livre rouge tome II
Scabieuse des prés	<i>Scabiosa columbaria subsp. pratensis</i>	Protection régionale
Violette des chiens	<i>Viola canina</i>	Protection régionale
Vulpin utriculé	<i>Alopecurus rendlei</i>	Livre rouge tome II

Espèces animales

Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe II Livre rouge tome I
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome I
Damier de la succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe II Livre rouge tome I

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Grenouille de lesson	<i>Rana lessonae</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Protection nationale
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	Protection nationale
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome I
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome I
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>	Protection nationale Livre rouge tome I

Reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe II Livre rouge tome I

Oiseaux

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). Ces oiseaux peuvent être Rares, En Danger, Vulnérables, En déclin, A surveiller.

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Protection nationale
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Livre rouge tome I
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	Protection nationale
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Protection nationale
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Livre rouge tome I
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Protection nationale
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Protection nationale
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protection nationale
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II Livre rouge tome I
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Coucou d'Europe	<i>Cuculus canorus</i>	Protection nationale
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Protection nationale

		Directive Oiseaux annexe II
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Protection nationale
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protection nationale
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Protection nationale
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Protection nationale
Grèbe huppée	<i>Podiceps cristatus</i>	Protection nationale
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protection nationale
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Protection nationale
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protection nationale
Locustelle lusciniöïde	<i>Locustella luscinioides</i>	Protection nationale
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Protection nationale
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protection nationale
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	Protection nationale
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	Protection nationale
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Protection nationale
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protection nationale
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Protection nationale
Mouettes rieuses	<i>Larus ridibundus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Protection nationale
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Livre rouge tome I

Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Protection nationale
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Pie grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Protection nationale
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Protection nationale
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	Protection nationale
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Protection nationale
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Protection nationale
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protection nationale
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Protection nationale
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Protection nationale
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Protection nationale
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Directive Oiseaux Annexe II Livre rouge tome I
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Protection nationale
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protection nationale
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Protection nationale
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Protection nationale
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protection nationale

Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Blaireau	<i>Meles meles</i>	Livre rouge tome I
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Livre rouge tome I
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mysticanus</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV

		Livre rouge tome I
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I

Poissons

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
------------------	-----------	--------------------

Brochet	<i>Esox lucius</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
---------	--------------------	--

Mollusques

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
------------------	-----------	--------------------

<i>Vertigo de moulin</i>	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Directive Habitats Annexes II
--------------------------	----------------------------	-------------------------------